



## REVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

### Réunion des Personnes Publiques Associées

14 mars 2023 – 9h30 à 12h

▪ **Liste des PPA présentes**

- Parc Naturel Régional du Massif des Bauges
- Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT)
- Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie (DDT 74)
- Communauté d'Agglomération du Grand Annecy
- Syndicat de Rivière des Usse (Syr'Usse)
- Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC)
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Chéran (SMIAC)
- Asters Conservatoire d'Espaces Naturels
- Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA)
- Association des Communes Forestières de la Haute-Savoie (Cofor 74)
- France Nature Environnement (FNE 74)
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie (CCRTS)
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie (CCI)
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB)
- SCoT Métropole Savoie

▪ **Remarques émises en séance**

**Gestion des ressources**

• **Eau**

Plusieurs PPA soulignent l'enjeu fort de la gestion de la ressource en eau, d'analyser les capacités d'accueil des différents réseaux aquatiques (assainissement, eau potable, pluviale) et des milieux récepteurs (conservatoire des espaces naturels – ASTER, SILA, SMIAC, SILOE, UDEP, SRU, France Nature environnement), de concevoir les capacités résiduelles des stations d'épuration comme limites des potentialités d'accueil (entreprises, habitants, tourisme), d'être attentif à la problématique d'étiage généralisée sur l'ensemble du chevelu hydrographique, et de veiller à la pression supplémentaire induite par le desserrement du cœur d'agglomération sur les territoires voisins.

Certains secteurs sont concernés par la Zone de Répartition des Eaux (ZRE – arrêté préfectoral) et disposent de plan de gestion de la ressource en eau (par exemple sur le Pays de Cruseilles) ; point d'alerte sur la capacité d'absorption du Chéran.

Des interconnexions seront également mises en place prochainement, permettant de répondre à court terme aux besoins en eau potable de certains secteurs : réseau SILA vers Pays de Cruseilles et l'Albanais.

Certaines données portant sur les capacités résiduelles des STEP et les volumes d'eau prélevés seront actualisées (données à transmettre par les PPA opératrices ou de gestion du territoire).

• **Déchets inertes**

Un complément du diagnostic est attendu à ce sujet, notamment en lien avec la dynamique de construction du territoire fortement génératrice de ce type de matériaux.

• **Pollution & mobilités**

Le modèle, dépendant à l'usage individuel de l'automobile, est également générateur de Gaz à Effet de Serre (GES) et devra être traité pour préserver la qualité du cadre de vie du bassin annécien (Air / santé).

• **Production alimentaire**

FNE souligne l'absence de volet portant sur l'autonomie alimentaire, qui pourrait contribuer à la limitation des transports d'approvisionnement.

**Protection des milieux naturels (TVB, milieux humides)**

Le Conservatoire des espaces naturels souligne le rôle des milieux naturels humides tels que les tourbières dans la régulation climatique (1 ha de tourbières permet la séquestration de 1 400 tCO<sub>2</sub>), ce qui implique, dans une stratégie bas carbone, la préservation de ces espaces contributeurs également dans cet objectif. En outre, les milieux naturels sont à préserver car ils accueillent la biodiversité (remarquable comme ordinaire) ; les enjeux de continuités autour du lac et la préservation des trames (densité des trames) sont aussi à intégrer dans les réflexions de la révision du SCoT (tendance à la fragmentation de ces trames) avec la continuité terre / eau.

Le SMIAC rappelle qu'un recensement des zones humides a été réalisé afin de soutenir l'étiage du Chéran et préserver les milieux supports de biodiversité.

**Consommation d'espaces**

L'État rappelle que le SCoT doit définir la trajectoire ZAN, en référentiel de la consommation d'espaces des 10 dernières années (2011-2021) ; cette trajectoire est d'autant plus stratégique dans le contexte de

réalisation en parallèle du PLUiHMB du Grand Annecy et de pressions foncières importantes qui se diffusent sur l'ensemble du bassin annécien (changement de paradigme, système genevois).

En lien avec les remarques émises concernant la pression sur la ressource en eau, l'État suggère d'engager les réflexions stratégiques sur la base des capacités du territoire et non plus sur les usages qui en seront définis. Aussi, il évoque la problématique, pour le bassin annécien, de cohérence entre capacité d'accueil de qualité et gestion des pressions à l'œuvre. Il s'agit donc d'accompagner, via le SCoT, l'évolution du modèle de développement.

La CCI souligne la nécessaire évolution des règles d'urbanisme pour que les activités économiques contribuent à l'effort de sobriété foncière notamment en permettant plus de « verticalisation » des activités. Il rappelle que ces questions de frugalité foncières sont aujourd'hui plutôt bien intégrées par les chef(fe)s d'entreprises

### **Dynamique économique**

La CCI rappelle les enjeux liés au logement de la population active sur le territoire pour répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises en insistant sur la nécessité de loger les travailleurs sur place. En outre, elle ne partage pas la notion de « désindustrialisation » évoquée dans le Diagnostic et préfère évoquer une diminution de l'emploi productif.

L'État, en lien avec le sujet de la gestion foncière, évoque également les pistes de travail sur la densification des zones d'activités économiques et la transformation des espaces commerciaux.

Le SCoT des Aravis (Vallée de Thônes) rappelle ses liens avec le bassin annécien, en matière d'emplois (emplois dans les stations de ski – Grand Bornand, la Clusaz, logements dans la vallée de la Filière), et de positionnement touristique (lac et montagne).

### **Dynamique résidentielle**

FNE souligne que la croissance du parc de logements est importante mais ne résout pas la problématique de l'accès aux logements pour les actifs aux revenus « moyens ». Cela semble au contraire contribuer à l'accueil des actifs français qui se rendent à Genève ; ce système apparaît en incohérence avec les objectifs de préservation d'un cadre de vie de qualité.